



REGLEMENT DU 1^{er} TOURNOI REGIONAL DE LA CHAUSSEE ST VICTOR

R6/D7 - D8/D9 – P10/P11/P12

- Art. 1 :** Le tournoi est autorisé par la FFBaD et se déroulera selon les règles fixées par la FFBaD (règlement général des compétitions) et celles du règlement ci-après.
- Art. 2 :** Tout participant doit être licencié à la FFBaD pour la saison en cours à la date du tirage au sort, et vous autorisant à jouer en compétition.
- Art. 3 :** La compétition est ouverte à tout licencié FFBaD cadet, junior, sénior ou vétéran dans les séries R6/D7 - D8/D9 - P10/P11/P12 pour les tableaux suivants : Double Homme et Double Dame.
- Art 4 :** Les inscrits doivent jouer dans la série correspondant à leur classement. Les classements CPPH pris en compte sont fixés à 15 jours avant la compétition et sont publiés sur le site fédéral (poona).
- Art 6 :** Toutes les inscriptions devront parvenir avant le 24 février 2017 (cachet de la poste faisant foi) par courrier accompagné du règlement à l'ordre de ASJ Badminton. Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ou mail. Pour une équipe de double la date d'inscription prise en compte est celle du dernier inscrit.
- Art 7 :** Tout joueur inscrit doit payer 12 euros pour 1 tableau.
- Art. 8 :** Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
- Art. 9 :** Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte de l'ordre de réception de l'inscription complète (accompagnée du chèque), tampon de la poste faisant foi.
- Art 10 :** Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.
- Art. 11 :** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation et adressera les pièces justificatives par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le jour du tournoi au secrétariat de la BADMINTON CENTREVAL DE LOIRE - Ligue régionale - 6 bis, rue des Urbets 18000 BOURGES
- Art. 12 :** Les organisateurs en accord avec le juge-arbitre se réservent le droit d'annuler ou de fusionner certains tableaux si le nombre d'inscrits est insuffisant. Ils se donnent aussi la possibilité de refuser des inscriptions si celles-ci sont incomplètes, si le nombre d'inscrits est trop élevé ou si la date limite de réception des inscriptions est dépassée.
- Art.13 :** L'ensemble des tableaux seront organisés en poule de 3 ou 4 joueurs dans la mesure du possible puis en élimination directe pour la phase finale..
- Art. 14 :** Le remboursement des frais d'inscription se fera :
- pour les forfaits avant tirage au sort des tableaux, si la personne responsable du tournoi est prévenue.

- pour les forfaits après tirage au sort, sur présentation d'un justificatif.

- Art. 15 :** La date limite d'inscription est le 24 février 2017, aucune inscription ne sera prise après cette date. Le tirage au sort sera le 26 février 2017.
- Art. 16 :** Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales.
- Art. 17 :** Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.
- Art. 18 :** Les joueurs doivent venir pointer à la table de marque au plus tard à l'heure prévue sur leurs convocations.
- Art. 19 :** A l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel de leur nom et le début du match, pour arriver sur le terrain, finir de s'échauffer et tester les volants.
- Art 20 :** Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser le juge-arbitre pour toute absence. A l'appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
- Art 21 :** Le temps minimum de repose entre deux matchs sera de 20 minutes.
- Art 22 :** Les règles de LET seront précisées par le Juge-Arbitre lors du briefing de début de compétition et seront affichées.
- Art. 23 :** Tout joueur ou paire doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à un match. Les joueurs, à parité, fourniront les volants pour accomplir les matchs : plastiques pour les catégories P10/P11/P12 et plumes pour les catégories R6/D7 et D8/D9. Les volants officiels du tournoi seront les volants plastiques Yonex Mavis 2000 et les volants plumes seront les volants RSL grade 3. En cas de désaccord entre les joueurs sur le choix des volants, les volants officiels seront les seuls autorisés.
- Art. 24 :** Rappel pour les participants mineurs à la compétition > Article 2.14 du Règlement Général des Compétitions édité par la FFBaD : "*Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs*".
- Art. 25 :** Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser le juge-arbitre pour toute absence.
- Art. 26 :** Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur le terrain.
- Art. 27 :** Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication.
- Art. 28 :** Les règlements fédéraux ainsi que le règlement général des compétitions seront appliqués pour tous les points non cités ci-dessus.
- Art. 29 :** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 30 :** Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.